

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_174 : ZA ECO² RIEUMAS - CESSION DE LOTS À RCP & CONSTITUTION
D'UN PÔLE DE COMPÉTENCES «MÉCATRONIQUE »

L'an deux mille dix sept, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 28 septembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Thierry DUFOUR, 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Patrice BEDIER

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Enrico SPATARO)

Votants : 50

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

**N° DEL2017_174 : ZA ECO² RIEUMAS - CESSION DE LOTS À RCP & CONSTITUTION
D'UN PÔLE DE COMPÉTENCES « MÉCATRONIQUE »**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Créée en janvier 1992 et localisée à Gaillac, RCP est une entreprise de 25 personnes spécialisée dans le secteur d'activité de la mécanique industrielle. Elle travaille principalement pour l'aéronautique, sa spécialité étant la réalisation de petites pièces en moyenne et grande série. Un accord entériné le 2 janvier 2015 donne à son gérant, M Laurent Cabrit 100% des parts de RCP lui permettant par là même de réaliser son projet de développement. Depuis lors, M Cabrit a racheté une entreprise toulousaine qu'il a intégrée comme établissement secondaire. D'autres opérations de croissance externe sont à l'étude, M Cabrit prévoyant de passer d'ici cinq ans à 40-50 salariés.

Contrainte par l'exiguïté de son bâtiment de 1500m², RCP a finalement envisagé, quatre ans après avoir été contactée par DEI, une relocalisation sur Albipôle puis Rieumas. Le 6 juillet 2017 M Cabrit donnait son accord pour l'acquisition ferme de 8015m² et optionnelle de 11919 autres m² sur Rieumas.

Avec l'arrivée officialisée des entreprises Mecanumeric et AGV Mécatronique, 240 emplois en lien avec la mécanique doivent donc rejoindre le parc Eco² Rieumas d'ici deux ans. Ces arrivées constituent également les prémices de l'éclosion d'un futur pôle de compétences en méca(tro)nique. Les chefs d'entreprises concernés travaillent en lien avec l'Agglomération à des possibles mutualisations ou synergies. Madaeeli a vocation à venir appuyer la démarche de structuration et d'animation.

Compte-tenu des prévisions de développement de l'emploi et également de l'intérêt de la consolidation d'un pôle de compétence travaillant en lien avec la filière aéronautique, il est proposé un prix de cession pour les 8015m² du lot 23 à 15€ HT/m² taxes en sus.

La PUV (promesse unilatérale de vente) a vocation, quant à elle, à être conclue pour une durée de 5 ans en vue de la réalisation d'un projet industriel dans les secteurs de la mécanique et/ou aéronautique. Elle porte sur la parcelle 22 d'Eco² Rieumas d'une surface estimée à 11 919 m² avant arpentage et est consentie pour la réalisation d'une extension du bâtiment initial d'une surface bâtie d'au moins 1 200 m² d'ateliers de production/stockage dédiés à de la fabrication à usage des secteurs de la mécanique et/ou de l'aéronautique. Le prix de cession proposé est de 19€ HT/m². Il pourra être revu à la baisse, après accord de la communauté d'agglomération et sans pour autant être inférieur à 15€ HT/m², afin de tenir compte de l'impact d'un éventuel plan de développement de l'emploi en Albigeois présenté par l'entreprise.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de France Domaines du 26 septembre 2017,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 14 septembre 2017,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de l'Albigeois d'accueillir des entreprises entrantes sur le territoire travaillant en lien avec l'aéronautique et de consolider un pôle de compétence mécanique/mécatronique sur son flanc ouest,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession du lot 23 d'Eco² Rieumas, d'une surface estimée à 8015m² avant arpentage, à la société RCP sise à Gaillac ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 15€ HT/m² taxes en sus.

APPROUVE la conclusion d'une PUV (promesse unilatérale de vente) portant sur la parcelle 22 d'Eco² Rieumas d'une surface estimée à 11 919 m² avant arpentage pour une durée de 5 ans en vue de la réalisation d'un projet industriel dans les secteurs de la mécanique et/ou aéronautique. La PUV est consentie pour la réalisation d'une surface bâtie d'au moins 1 200 m² d'ateliers de production/stockage dédiés à de la fabrication à usage des secteurs de la mécanique et/ou de l'aéronautique. Un permis de construire en ce sens devra être déposé et accepté à la signature de l'acte authentique. Le prix de cession est fixé à 19€ HT/m². Il pourra être revu à la baisse, après accord de la communauté d'agglomération et sans pour autant pouvoir descendre en deçà de 15€ HT/m², afin de tenir compte de l'impact d'un éventuel plan de développement de l'emploi en Albigeois présenté par l'entreprise.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL